

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-treizième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 28 avril 2014, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Stéphanie Bernstein	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
	Martine Blanc	Agente de développement au Service aux collectivités
	Line Chamberland	Représentante de la Faculté des sciences humaines
	Sylvie B. de Grosbois	Directrice du Service aux collectivités (présidente)
	Marie-Claude Desjardins	Représentante de la Coalition des associations de consommateurs du Québec
MM.	Jérôme Di Giovanni	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Houssine Dridi	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation
	Rémi Fraser	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
	Ève Lamoureux	Représentante de la Faculté des arts
	Olga Navarro-Flores	Représentante de l'École des sciences de la gestion
MM.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
	Michel Plamondon	Représentant du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD)

MEMBRES ABSENTES :

Mmes	Lise Gervais*	Représentante de Relais-femmes
	Nicole Vézina*	Représentante de la Faculté des sciences

SECRÉTAIRE :

Mme	Valéry Colas	Secrétariat des instances
-----	--------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie B. de Grosbois préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle indique que mesdames Lise Gervais et Nicole Vézina prient le Comité d'excuser leur absence. Elle souhaite la bienvenue à madame Valéry Colas qui agira à titre de secrétaire du Comité. Enfin, elle souligne que l'envoi des documents a été effectué par le biais de plusieurs courriels. À moins d'avis contraire des membres, il en ira ainsi pour les prochains envois.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite par madame Martine Blanc, appuyée par madame Olga Navarro-Flores, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 172^e assemblée du 17 mars 2014

Sur proposition dûment faite par monsieur Éric Giroux, appuyée par madame Olga Navarro-Flores, le procès-verbal de la cent soixante-douzième assemblée ordinaire tenue le 17 mars 2014 est adopté à l'unanimité, tel que modifié :

À la page 2, au deuxième paragraphe, il faut lire :

« Monsieur Jérôme Di Giovanni annonce qu'ACCÉSSS, en collaboration avec l'UQAM et MÉTISS, organise une demi-journée de réflexion le 3 juin prochain à l'Université concernant l'accessibilité des services de santé et des services sociaux ainsi que sur leur adaptation aux besoins des communautés ethnoculturelles. »

3. Information

3.1 Tableau des suivis

Aucun point n'est soulevé.

3.2 Information des membres – Présentation de la Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale par Jean-Marc Fontan

La directrice du Service aux collectivités indique que monsieur Jean-Marc Fontan fera une présentation de la Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale. Auparavant, elle demande à l'assemblée s'il y a des informations à partager.

Madame Martine Blanc annonce que les partenaires du protocole Syndical CSN-CSQ-FTQ ont tenu une rencontre dernièrement. Des représentantes, représentants syndicaux, de même que des professeurs, professeuses y ont participé. Ils ont été très satisfaits des discussions et se réjouissent de constater que de nouvelles professeuses, nouveaux professeurs s'intéressent à des axes de recherche liés au monde syndical. Monsieur Jean-François Piché ajoute que cette rencontre a permis de réfléchir à des pistes de recherche intéressantes. La directrice du Service aux collectivités se réjouit de constater que de nouvelles professeuses, nouveaux professeurs s'intéressent à la recherche partenariale et estime que cela augure bien pour le futur.

Madame Martine Blanc informe le Comité que le Service aux collectivités tiendra sa rencontre annuelle de planification les 17 et 19 juin prochains. Elle rappelle que c'est à ce moment que l'équipe évalue le cheminement du plan stratégique et prépare la rencontre du Comité des services aux collectivités du mois de septembre.

La directrice du Service aux collectivités présente monsieur Jean-Marc Fontan, professeur au Département de sociologie. Celui-ci a précédemment siégé au Comité des services aux collectivités à titre de membre professeur représentant la Faculté des sciences humaines.

Monsieur Jean-Marc Fontan remercie le Comité de le recevoir. Il annonce qu'à la suite d'un concours, trois nouvelles chaires de recherche seront créées à l'UQAM. Avec l'appui du Service aux collectivités, un projet de chaire de recherche s'intéressant à la méthodologie et à l'épistémologie de la recherche partenariale a été déposé. Celui-ci a été retenu et a obtenu un financement pour une période de trois ans. Ses travaux s'articuleront autour d'une réflexion sur les fondements théoriques de la recherche partenariale. Ce type de recherche a pris un essor considérable à l'UQAM. Il sera intéressant de savoir si la méthodologie employée a ses particularités selon les champs d'études. La Chaire étudiera également comment se fait la recherche partenariale dans le reste du Canada, ainsi que dans les autres universités québécoises. Le travail de production des connaissances et de réseautage se distingue des autres types de recherches. Il importera également de s'interroger sur l'importance accordée par les pairs à ce type de recherche. La reconnaissance est-elle la même ? L'implication des retombées d'une telle recherche est-elle prise en compte dans l'évaluation de la tâche professorale ? Jusqu'à présent, l'évaluation de la recherche par les pairs découle essentiellement du nombre de présentations, conférences, articles ou livres effectués par la professeure, le professeur. Dans le cas de la recherche partenariale, il y a généralement une application plus concrète des résultats attendus de la chercheuse, du chercheur. Les chercheuses, chercheurs de l'UQAM sont choyés considérant le fait que la mission même de l'établissement les invite à travailler avec leur collectivité. Il importe toutefois de comprendre que la recherche partenariale n'est pas toujours bien perçue dans les milieux académiques.

La Chaire de recherche UQAM sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale a donc été créée dans cette optique. La réunion d'expertes, experts qui mettront à profit leurs analyses et leurs réflexions devrait permettre de faire connaître plus largement la recherche partenariale. Les membres de la Chaire tenteront d'être le plus présents possible dans les différents colloques et séminaires afin de présenter la recherche partenariale. En plus du milieu universitaire des liens plus formels seront établis avec les milieux collégiaux. Monsieur Jean-Marc Fontan interroge les membres internes du Comité à savoir s'il est envisageable de présenter la Chaire dans les diverses facultés.

Une membre félicite monsieur Fontan pour avoir eu l'initiative de proposer la création de cette Chaire. Elle estime que ses travaux apporteront une reconnaissance à la recherche partenariale. Elle signale que l'École des sciences de la gestion sera intéressée à la tenue d'un séminaire sur les fondements épistémologiques de ce type de recherche. Elle signale que la Chaire pourrait également s'intéresser aux types de travaux de recherche partenariale qui se font en collaboration avec l'École des sciences de la gestion. Les partenariats sont généralement construits de manière très différente de ceux des autres disciplines. Il serait intéressant de s'y attarder. Elle indique que le séminaire pourrait prendre la forme d'une journée d'étude. Il pourrait y avoir une présentation en matinée et des discussions en après-midi. Cela permettrait d'adapter l'information reçue le matin aux sujets de recherche qui sont propres à l'École des sciences de la gestion en après-midi.

Il accueille avec plaisir cette proposition. Il indique qu'il contactera la professeure afin d'établir la préparation éventuelle de ce séminaire.

Un membre est également d'avis que des professeures, professeurs de sa faculté seraient intéressés à participer à une telle journée. Il signale que la recherche partenariale en sciences de l'éducation se fait également de manière distincte. Il s'agit essentiellement de projets de formation, mais il y a aussi de la recherche qui s'effectue en collaboration, par exemple, de commissions scolaires ou du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Un membre mentionne que les organismes externes souhaiteraient probablement assister à un séminaire d'une journée portant sur la recherche partenariale. Il est d'avis que ce concept ne représente pas la même chose pour toutes, tous. Un symposium à ce sujet permettrait d'évaluer les différents types de partenariats en recherche.

Monsieur Jean-Marc Fontan indique qu'il serait effectivement très intéressant de rencontrer d'abord les chercheuses, chercheurs, puis les organismes et de voir s'il serait possible de planifier une journée de séminaire commune.

Un membre suggère que les séminaires réunissent dès le début les chercheuses, chercheurs et les organismes afin d'éviter les redites.

Une membre se réjouit de constater que les organismes souhaitent participer à la réflexion entourant la recherche partenariale. Elle est toutefois d'avis qu'il importe que les professeures, professeurs aient d'abord un moment d'échanges entre eux. Elle estime qu'un tel séminaire aurait un impact plus important qu'une simple présentation dans les conseils académiques de facultés. Il permettrait en outre de susciter de l'intérêt pour la recherche partenariale directement auprès des chercheuses, chercheurs. Une rencontre les réunissant avec les organismes externes pourra ensuite être planifiée.

Une membre indique que la recherche partenariale à la Faculté des arts s'effectue essentiellement par le biais de projets artistiques. Elle met en garde les chercheuses, chercheurs de la Chaire d'être attentifs au fait qu'il existe une multitude de formes de recherche partenariale et de ne pas uniquement partir de la perspective de la recherche telle qu'elle est pratiquée à la Faculté des sciences humaines.

Monsieur Jean-Marc Fontan explique qu'il s'agit de l'une des préoccupations de la Chaire. Les professeures, professeurs ont établi la terminologie en utilisant le modèle de base tel que pratiqué en sciences humaines. Ils sont toutefois conscients de l'importance de s'ouvrir et d'enrichir la base de leurs réflexions. Il note néanmoins que dans chaque projet de recherche partenariale, il y a des éléments qui se recoupent, notamment dans les valeurs.

La directrice du Service aux collectivités conclut des commentaires émis qu'il conviendrait dans un premier temps de planifier une journée de formation et de discussion avec les professeures, professeurs. Par la suite, une deuxième journée serait organisée à laquelle les organismes externes seraient conviés. Elle remercie monsieur Jean-Marc Fontan pour sa présentation.

4. Programme d'aide financière à la recherche et à la création - Évaluation des projets de recherche et de création par le Sous-comité de la recherche du CSAC

4.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 17 avril 2014 (Annexe CSAC-173-4.1)

La directrice du Service aux collectivités présente le rapport du sous-comité de la recherche. Elle signale que 12 projets ont été soumis, mais qu'il n'est possible que d'en retenir 8 selon la règle du Comité relative à la répartition de l'enveloppe budgétaire. Elle signale toutefois que le

projet présenté au point 4.7, s'il était accepté par le Comité, ne serait pas financé à partir de l'enveloppe budgétaire PAFARC, mais à partir de la subvention du fonds spécial de la Fondation de l'UQAM.

En ce qui concerne la présentation des projets, les membres du sous-comité de la recherche les exposeront à tour de rôle et les membres du Comité seront invités à faire part de leurs commentaires.

Madame Martine Blanc prend la parole afin de solliciter l'avis des membres concernant les demandes de subvention. Elle aimerait savoir s'ils jugent que le nombre de pages des dossiers est suffisant pour leur compréhension. Elle constate que les dossiers des projets sont de plus en plus volumineux et que les bibliographies sont imposantes. L'un des projets déposés aujourd'hui contient même des annexes. Elle s'interroge à savoir si cela est équitable pour ceux qui effectuent un effort de synthèse. Elle souhaiterait que la même règle prévale pour tous.

Plusieurs membres affirment qu'ils sont à l'aise avec le formulaire actuel. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait une surenchère du nombre de pages de bibliographie ou d'annexe. Les membres souhaitent que les candidates, candidats fassent preuve d'esprit de synthèse en utilisant le formulaire dans sa forme actuelle. Ils ajoutent que la bibliographie ne doit contenir que les références citées dans le texte et qu'il ne devrait pas être permis d'ajouter des annexes.

4.2 Béati, un modèle de philanthropie alternatif ? Accompagner le changement social en le finançant (Annexe CSAC-173-4.2)

La directrice du Service aux collectivités rappelle que ce projet a obtenu un dégrèvement lors du dernier concours. Elle invite un évaluateur à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Il indique que le sous-comité de la recherche a trouvé ce projet très bien construit. Les questionnements posés par le projet sont importants concernant le rôle des fondations dans le soutien aux projets sociaux. Le sous-comité aurait toutefois souhaité qu'il y ait plus d'information sur le comité d'encadrement. Le rôle des étudiantes, étudiants n'est pas clairement défini. Également, il aurait été pertinent de savoir comment sera gérée la confidentialité des données qui seront recueillies. Enfin, le sous-comité de la recherche aurait préféré que les stratégies et modalités de diffusion des résultats soient plus élaborées.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 84 %, ce qui lui confère le septième rang parmi les douze projets soumis.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1066

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Fondation Béati;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Sylvain Lefèvre du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ au professeur Sylvain Lefèvre du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale pour le projet de recherche intitulé Béati, un modèle de philanthropie alternatif? Accompagner le changement social en le finançant, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Dynamique écologique dans les ruisseaux de Laval : évaluer les impacts de l'urbanisation pour mieux prévenir la dégradation (Annexe CSAC-173-4.3)

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Celle-ci explique que le sous-comité a trouvé ce projet très innovateur, tant dans le sujet que dans l'approche. Il s'agit d'une première étape à ce projet. Le partenariat est bien établi et l'apport des étudiantes, étudiants clairement exposé. Les impacts découlant de ce projet sont également très clairs. L'échéancier semble aussi réaliste. La seule réserve est le manque d'explications à propos du choix de quatre sites. Le sous-comité de la recherche aurait apprécié qu'il soit expliqué pourquoi quatre sites ont été retenus et pourquoi ces sites en particulier.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 91,3 %, ce qui lui confère le premier rang parmi les douze projets soumis.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1067

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-4.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Béatrix Beisner du Département des sciences biologiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à la professeure Béatrix Beisner du Département de sciences biologiques pour le projet de recherche intitulé Dynamique écologique dans les ruisseaux de Laval : évaluer les impacts de l'urbanisation pour mieux prévenir la dégradation, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Description et analyse de l'approche d'intervention développée par La rue des femmes (Annexe CSAC-173-4.4)

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Elle indique que ce projet de recherche a paru très intéressant aux membres du sous-comité de la recherche. L'approche adoptée et l'intérêt envers la particularité de l'itinérance chez les femmes – que ce soit pour des considérations économiques ou psychologiques, ont interpellé le sous-comité. L'organisme est très bien ancré dans son milieu et le rayonnement attendu des résultats de la recherche est clairement identifié.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 89,4 %, ce qui lui confère le troisième rang ex æquo parmi les douze projets soumis.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1068

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-4.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par La rue des Femmes;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet des professeures Sophie Gilbert et Véronique Lussier du Département de psychologie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ aux professeures Sophie Gilbert et Véronique Lussier du Département de psychologie pour le projet de recherche intitulé Description et analyse de l'approche d'intervention développée par La rue des Femmes, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Le polyamour : connaissance et reconnaissance d'une réalité émergente (Annexe CSAC-173-4.5)

La directrice du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Celui-ci rappelle d'abord que ce projet a été précédemment soumis et refusé par le Comité des services aux collectivités. Il note que cette fois, le dossier est mieux présenté, conformément aux commentaires qui avaient été émis à la suite de l'étude du projet par le Comité. Toutefois, selon les membres du sous-comité de la recherche certains problèmes demeurent. À titre d'exemple, il est inscrit que les polyamoureux sont victimes de discrimination, mais il n'y a aucun exemple l'illustrant. Également, ils établissent un

rapprochement avec la discrimination dont les femmes et les homosexuels ont été – et sont – victimes. Or, rien n'étaye ce rapprochement. Il est fait mention que le travail de maîtrise d'un étudiant alimentera la recherche alors que c'est généralement l'inverse.

Un membre demande si ce projet découle de la recherche de maîtrise de l'étudiant ou si la maîtrise complètera la recherche. Des membres du sous-comité de la recherche expliquent que l'un des problèmes réside dans le fait que tel que cela paraît au dossier, ce serait le mémoire de maîtrise de l'étudiant qui alimenterait la recherche.

Des membres déplorent que des exemples concrets de cas de discrimination n'aient pas été exposés. Ils estiment que la comparaison avec la discrimination envers les femmes et les homosexuels n'est pas établie. Il est clair qu'il y a une volonté d'être reconnu sur la place publique, mais il est difficile de départager si le projet vise à faire la promotion de leur association ou à aller plus loin dans la compréhension du phénomène. Une membre ajoute qu'ils auraient pu se servir du forum de discussion pour établir le type de discrimination. Il y a actuellement une multiplication des identités sexuelles et elle n'est pas convaincue que la discrimination vécue est du même ordre que celle envers les femmes et les homosexuels. Il n'est pas clairement établi si l'Association se veut un regroupement social ou de revendication des droits des polyamoureux.

Un membre s'interroge à savoir s'il est du rôle du Comité d'articuler davantage de recommandations à l'endroit de ce projet, qui ne sera pas financé pour la deuxième fois. La directrice du Service aux collectivités explique que le projet a été bonifié à la suite des

commentaires émis lors de sa première présentation au Comité des services aux collectivités. Il s'agit d'une association émergente qui n'a peut-être pas encore statué sur son rôle.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 71,2 %, ce qui lui confère le onzième rang parmi les douze projets soumis. Ce projet ne sera donc pas financé.

4.6 Le métier de documentariste : portrait d'une pratique de création menacée (Annexe CSAC-173-4.6)

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Celle-ci signale que la question de recherche en elle-même a paru intéressante aux membres du sous-comité de la recherche, mais que ni la pertinence sociale, ni l'arrimage entre l'objet et la méthode ne semblent clairs. Le sous-comité de la recherche ne comprend pas pourquoi ces éléments n'étaient pas explicités et juge l'échéancier trop serré.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 73,6 %, ce qui lui confère le dixième rang parmi les douze projets soumis. Ce projet ne sera donc pas financé.

4.7 Intersectionnalité et intervention féministe : une possible articulation. Paroles d'intervenantes en maisons d'hébergement pour femmes vivant de multiples difficultés (Annexe CSAC-173-4.7)

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Celle-ci indique que le projet est bien structuré. Les questions de recherche, la méthodologie et les objectifs sont clairement établis. Le projet veut démontrer l'arrimage des différentes interventions effectuées auprès des femmes. Les évaluatrices, évaluateurs ont toutefois noté qu'il aurait été intéressant de partir de la base et des situations vécues par les intervenantes, intervenants. Les chercheuses tendent plutôt à évaluer l'application de la théorie dans les interventions auprès des femmes.

La directrice du Service aux collectivités signale que le sous-comité de la recherche a accordé une bonne note au projet malgré cette réserve. Des membres abondent en ce sens. Elles évaluent également que c'est un projet qui mérite d'être financé et comprennent que l'objet de la recherche est de s'assurer que tous les groupes de femmes ont la même vision de l'intersectionnalité. Il aurait été toutefois très pertinent que le projet s'intéresse à la pratique plutôt qu'à la théorie.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 85,3 % ce qui lui confère le sixième rang parmi les douze projets soumis.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1069

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-4.7;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le Fonds des services aux collectivités de la Fondation de l'UQAM;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet des professeures Christine Corbeil et Élisabeth Harper de l'École de travail social;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ aux professeures Christine Corbeil et Élisabeth Harper de l'École de travail social pour le projet de recherche intitulé Intersectionnalité et intervention féministe : une possible articulation. Paroles d'intervenantes et de directrices de maisons d'hébergement pour femmes vivant de multiples difficultés, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Détresse, souffrance et violence lors de la grossesse et d'un accouchement : analyse documentaire et recensement des besoins de formation des intervenantes du milieu communautaire (Annexe CSAC-173-4.8)

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Celle-ci explique que selon l'évaluation du sous-comité de la recherche ce projet n'a pas obtenu un très bon classement. En effet, la question de recherche établit, de manière implicite, que les femmes accouchant en milieu hospitalier vivent de la détresse, de la souffrance et de la violence. Il aurait été plus prudent de questionner d'abord les femmes qui accouchent en milieu hospitalier sur leur vécu et leur ressenti de l'événement. La chercheuse ne parvient pas à convaincre le sous-comité de la recherche que l'objet de recherche n'est justifié, ni ce qu'elle veut démontrer. Il semble davantage s'agir d'une critique du système de santé en posant d'emblée le constat que de telles difficultés sont vécues par les femmes qui accouchent.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 75,2 % ce qui lui confère le neuvième rang parmi les douze projets soumis. Ce projet ne sera donc pas financé.

4.9 Être étudiante, étudiant autochtone à l'UQAM : expériences, politiques et pratiques d'accueil et d'intégration à l'Université (Annexe CSAC-173-4.9)

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Celle-ci indique que le sous-comité de la recherche a jugé ce projet très pertinent. Les partenariats sont bien tissés dans les divers milieux. Il est intéressant que le projet interpelle des gens de l'extérieur de l'Université. Cela permettra au Cercle des premières nations de l'UQAM d'être davantage connu, tant à l'interne qu'à l'externe.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 86 %, ce qui lui confère le cinquième rang parmi les douze projets soumis.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1070

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-4.9;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Cercle des Premières Nations de l'UQAM (CPNUQAM);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Laurent Jérôme du Département de sciences des religions;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ au professeur Laurent Jérôme du Département de sciences des religions pour le projet de recherche intitulé Être étudiant-e autochtone à l'UQAM : expériences, politiques et pratiques d'accueil et d'intégration à l'Université, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 La nouvelle gouvernance en coopération internationale : défis et enjeux éthiques pour les organismes de coopération internationale (Annexe CSAC-173-4.10)

La directrice du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Celui-ci signale que ce projet présente un grand intérêt dans le contexte actuel. Il démontre l'importance de la force du partenariat. Le sous-comité de la recherche a toutefois estimé qu'il y avait un manque de rigueur dans la méthodologie.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 81,4 %, ce qui lui confère le huitième rang parmi les douze projets soumis.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1071

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-4.10;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Jean-Marc Larouche du Département de sociologie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ au professeur Jean-Marc Larouche du Département de sociologie pour le projet de recherche intitulé La nouvelle gouvernance en coopération internationale : défis et enjeux éthiques pour les organismes de coopération internationale, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Le rapport au bâti des Québécoises et des Québécois en situation de handicap : mieux comprendre le possible pour faire tomber les barrières
(Annexe CSAC-173-4.11)

Madame Stéphanie Bernstein quitte la salle.

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Le sous-comité de la recherche a évalué très positivement ce projet. La qualité des partenariats présentés est intéressante. L'amalgame des compétences et connaissances des spécialistes en sciences juridiques et en urbanisme est l'une des forces du projet. L'une des réserves est le manque d'information sur la façon dont les analyses seront réalisées.

Une membre juge également ce projet fort intéressant et ambitieux. Elle s'interroge à savoir si les ressources seront suffisantes pour l'outil interactif. La directrice du Service aux collectivités indique qu'il s'agit d'un premier projet de recherche lié au service à la collectivité en technopédagogie. L'Université dispose de ressources spécialisées et les gens sont emballés par le projet. Il est de leur mandat de favoriser la publication de résultats de recherche. Elle souhaite que ce soit le début d'une collaboration à long terme.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 89,2 % ce qui lui confère le troisième rang ex æquo parmi les douze projets soumis.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1072

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-4.11;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à la professeure Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques pour le projet de recherche intitulé Le rapport au bâti des Québécoises et des Québécois en situation de handicap : mieux comprendre le possible pour faire tomber les barrières, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Stéphanie Bernstein réintègre la salle.

4.12 Expérience de jumelage artistique interculturel : la création comme levier d'intégration sociale et professionnelle d'artistes montréalais issus de l'immigration (Annexe CSAC-173-4.12)

Madame Nathalie Lafranchise quitte la salle.

La directrice du Service aux collectivités invite un évaluateur à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Celui-ci explique que le sous-comité de la recherche a identifié plusieurs difficultés dans ce projet. D'abord, la problématique soulevée est intéressante, mais la présentation du dossier démontre qu'il y a un manque de connaissance de la pratique des arts chez les personnes immigrantes. La méthodologie exposée semble approximative, par exemple, lorsqu'il est suggéré que les chercheuses, chercheurs observent la réaction de personnes immigrantes au moment de vernissages. Il est question d'effectuer des entrevues, mais aucune grille d'entrevue ne paraît au dossier.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 67,4 % ce qui lui confère le douzième rang parmi les douze projets soumis. Ce projet ne sera donc pas financé.

Madame Nathalie Lafranchise réintègre la salle.

4.13 Intégration et maintien des travailleuses en emplois traditionnellement masculins : initiatives de formation syndicale et aspects à développer en fonction des connaissances actuelles (Annexe CSAC-173-4.13)

Madame Martine Blanc quitte la salle.

La directrice du Service aux collectivités invite une évaluatrice à communiquer les commentaires et la notation du sous-comité. Le projet a été fort apprécié des membres du sous-comité de la recherche. Ils l'ont jugé très bien structuré et justifié. Il reflète les intérêts de recherche tant du Service aux collectivités que de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de leur accord avec la notation établie par le sous-comité de la recherche.

Le projet se voit attribuer la note totale de 90,1 % ce qui lui confère le deuxième rang parmi les douze projets soumis.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1073

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-4.13;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Céline Chatigny du Département d'éducation et formation spécialisées;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à la professeure Céline Chatigny du Département d'éducation et formation spécialisées pour le projet de recherche intitulé Intégration et maintien des travailleuses en emplois traditionnellement masculins : initiatives de formation syndicale et aspects à développer en fonction des connaissances actuelles, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Martine Blanc réintègre la salle.

5. Rapport du sous-comité de la formation (Annexe CSAC-173-5)

La directrice du Service aux collectivités invite les membres du sous-comité de la formation, monsieur Houssine Dridi, professeur au Département d'éducation et pédagogie, et madame Nathalie Lafranchise, professeure au Département de communication sociale et publique, à présenter leur rapport.

Monsieur Dridi et madame Lafranchise signalent que la présentation PowerPoint a été acheminée aux membres. Ils rappellent que le Comité des services aux collectivités a entamé il y a deux ans sa réflexion sur la formation et l'accompagnement. Plusieurs pistes de réflexion ont émergé et le Comité doit maintenant s'interroger sur les suites à leur donner.

Entamée de façon plus poussée en mars 2013, la réflexion du Comité des services aux collectivités s'intéresse particulièrement aux types de formation pouvant être admissibles aux dégrèvements. Il fallait d'abord interroger la pertinence de la formation ou de l'accompagnement et voir comment il serait possible de les rendre plus efficaces. Le concept de mobilisation des connaissances est large. Il n'est pas nécessairement possible de mesurer ses impacts de manière tangible. Il faut tendre vers une nouvelle formule, par exemple à titre d'accompagnateur. Le travail de réflexion à cet égard est bien amorcé et il importe de le poursuivre afin de le concrétiser pour une mise en action éventuelle. Le Comité doit s'interroger à savoir s'il désire aller vers la formation par le biais de l'accompagnement. Si tel est le cas, comment est-il possible de distinguer l'enseignement de l'accompagnement ? Quels sont les modes d'accompagnement qui pourraient être acceptés ? Et comment faire pour évaluer la pertinence d'un accompagnement ?

Certains projets pourraient actuellement être proposés au Comité des services aux collectivités, mais ils se trouvent limités par les critères existants. L'enseignement ou la formation vise la transmission de connaissances à des apprenants qui, eux, transféreront ces connaissances dans leur pratique. La formation fait appel à une personne experte en contenu qui utilise différentes stratégies pédagogiques afin de transmettre son savoir. Celle-ci pose toutefois la limite du temps qui peut être consenti par la personne experte alors que pour certains organismes, la forme d'un accompagnement dans la longue durée serait plus appropriée. L'acquisition de compétences et la transformation de certaines pratiques exigent du temps. L'interaction entre individus entraîne des remises en question, des ajustements. Certains acquis ne peuvent que se développer et se construire dans le long terme et dans l'action. Il importe donc de se doter d'une compréhension partagée du concept de compétences. Plusieurs ressources sont mobilisées, que ce soit les connaissances, les habiletés et les aptitudes qui permettent le développement de ces compétences.

Certains paradigmes sont reconnus dans le développement de l'accompagnement. D'abord, il ne peut se concevoir que dans la longue durée afin de valider l'établissement du transfert des connaissances dans la pratique. La formatrice, le formateur a un rôle similaire à celui d'une enseignante, d'un enseignant, tandis que l'accompagnatrice, l'accompagnateur doit nécessairement s'investir dans l'organisme qu'il accompagne. À partir des éléments d'observation décelés sur le terrain, l'accompagnatrice, l'accompagnateur sera à même d'identifier les éléments demandant un ajustement. Par la suite, il lui sera possible de constater l'enracinement des nouvelles compétences dans la pratique. En ce sens, il serait pertinent pour le Comité des services aux collectivités de reconnaître cette implication particulière qui devrait se traduire par une allocation du nombre d'heures alloué conséquente pour de l'accompagnement.. Le formulaire de demande de dégrèvement pourrait également être revu afin d'exiger de la personne accompagnatrice qu'elle fournisse un rapport d'étape, puis un rapport d'évaluation final sur le processus d'accompagnement.

La directrice des Services aux collectivités remercie monsieur Dridi et madame Lafranchise pour la présentation qu'ils viennent d'effectuer, mais aussi pour leur réflexion sur le sujet. Elle rappelle que le Service a pu constater dans les dernières années un essor des demandes pour accompagnement. Qui plus est, chaque année, des dégrèvements ne sont pas utilisés, faute de demande pour des demandes de formation plus conventionnelle. D'où l'importance pour le Comité des services aux collectivités d'entamer une réflexion au sujet de l'accompagnement. Il importe que celui-ci aille plus loin que la diffusion de l'expertise et qu'il permette un réel transfert des connaissances. Elle demande aux membres ce qu'ils en pensent.

Une membre manifeste son appréciation de la présentation. Elle est très à l'aise avec l'idée d'ajouter l'accompagnement dans le spectre des possibilités pour les projets soumis au Comité des services aux collectivités. Elle ajoute qu'en plus des critères liés à l'accompagnement, elle souhaiterait qu'il y ait une définition des types de formations pouvant être soumis au Comité.

Un membre abonde dans ce sens. Parfois, des personnes assistent à des formations, mais n'arrivent pas à transférer concrètement les compétences dans leur pratique ou dans leur organisation.

Monsieur Houssine Dridi indique que cela dépend du projet en lui-même. Il n'est pas vraiment réaliste d'envisager un accompagnement d'un groupe qui serait composé de plus d'une douzaine d'individus. Il faut qu'il soit possible d'y établir un climat de discussion, de remise en question afin d'obtenir un consensus sur les méthodes utilisées. Madame Lafranchise abonde en ce sens. Elle signale qu'il n'est pas possible d'aller en profondeur dans l'évaluation. Il faut que les problématiques émergent des praticiennes, praticiens.

Une membre remercie monsieur Dridi et madame Lafranchise pour cette présentation. Selon elle, il serait pertinent d'établir une liste définissant les termes. Il faut que toutes, tous s'entendent sur la terminologie employée. Elle indique que la réflexion doit être au cœur de la définition de l'accompagnement qu'une professeure, un professeur peut effectuer avec un organisme. Il serait intéressant de proposer la tenue d'un journal de bord de l'accompagnement qui permettrait de documenter le processus.

La directrice du Service aux collectivités explique qu'il est prématuré d'aborder les règles de logistiques éventuelles. Il importe d'abord de s'entendre sur la posture. Par la suite, il sera possible de circonscrire les modalités, les définitions et de se doter d'une façon d'assurer un suivi. Lors de la prochaine rencontre du Comité des services aux collectivités, il sera possible de discuter des formulaires et des modifications nécessaires à y apporter.

6. Rapport du Service aux collectivités 2008-2013 (Annexe CSAC-173-6)

La directrice du Service aux collectivités présente le document, tel que déposé en annexe. Elle demande aux membres s'ils ont des commentaires à son sujet.

Une membre souligne qu'elle souhaiterait que l'allocution de madame Lise Bissonnette concernant la mobilisation des connaissances soit incluse au document. La directrice du Service aux collectivités indique qu'elle lui en fera la demande et que, si elle y consent, l'allocution sera ajoutée.

Elle rappelle par la suite que ce rapport contient des annexes volumineuses et s'échelonne sur cinq ans, période au cours de laquelle la direction du Service a changé à trois reprises. Elle indique que dès l'an prochain, elle présentera un rapport annuel plus succinct.

Des membres signalent leur appréciation à l'égard du document. Plusieurs mentionnent avoir beaucoup appris à sa lecture. Il est suggéré de produire une Infolettre ou un petit document d'information qui pourrait être distribué tant dans les départements et services de l'Université que dans les différents organismes partenaires. Un membre est d'avis qu'une telle information doit être connue et favoriserait le développement de liens.

La directrice du Service aux collectivités explique qu'il était justement dans les intentions de son équipe de produire un tel document. Ce rapport étant quinquennal, il sera essentiellement déposé à la Commission des études. Toutefois, dès l'an prochain, le rapport annuel sera plus concis et l'équipe travaillera à une mise en page permettant son impression et sa distribution à plus grande échelle. Ce pourrait par exemple prendre la forme d'une petite plaquette d'une dizaine de pages. Il faudra évaluer comment seront disposées les annexes et la mise en valeur du rôle des professeures, professeurs, organismes et étudiantes, étudiants. En réponse à une membre, elle ajoute qu'il y aura une version électronique du document qu'il sera possible de diffuser plus largement.

Une membre remercie la directrice et l'équipe du Service aux collectivités pour ce rapport. Elle ajoute qu'il est riche en information et qu'il dénote bien l'ampleur du travail réalisé au Service aux collectivités. Elle propose une motion de félicitations à leur endroit.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1074

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-6;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU l'article 7.9.2 du Règlement no 2 de régie interne;

ATTENDU la recommandation de la présidente du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bernstein, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

APPROUVE le Rapport d'activités 2008-2013 du Comité des services aux collectivités et le transmette à la Commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1075

ATTENDU la résolution 2014-CSAC-1074 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 28 mars 2014 approuvant le Rapport d'activités 2008-2013 du Service aux collectivités;

ATTENDU l'ampleur de la tâche nécessaire à la réalisation de ce rapport;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bernstein, appuyé par madame Olga Navarro-Flores, que le Comité des services aux collectivités :

FÉLICITE chaleureusement madame Sylvie de Grosbois et le personnel du Service aux collectivités pour la préparation du Rapport d'activités 2008-2013 du Service aux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Renouvellement de mandat pour membre externe (Annexe CSAC-173-7)

La directrice du Service aux collectivités annonce que c'est avec un grand plaisir qu'elle accueille le souhait de monsieur Rémi Fraser, directeur général du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, et de son organisme de poursuivre leur collaboration avec le Comité des services aux collectivités. Elle signale que les membres ont reçu à cet effet une lettre de l'organisme recommandant la reconduction du mandat de monsieur Rémi Fraser.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1076

ATTENDU l'article le Règlement no 3 des procédures de désignation et plus particulièrement l'article 11.3;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études relativement aux critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2007-CSAC-844 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 5 février 2007 recommandant à la Commission des études de modifier la définition des organismes externes pouvant siéger au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2011-CE-11821 adoptée par la Commission des études le 14 juin 2011 nommant monsieur Rémi Fraser, directeur général du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet rétroactivement le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2014;

ATTENDU que monsieur Rémi Fraser a exprimé le souhait de voir son mandat renouvelé;

ATTENDU la lettre d'appui du Regroupement des Auberges du cœur du Québec;

ATTENDU la recommandation de la présidente du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Blanc, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la Commission des études de nommer monsieur Rémi Fraser, directeur général du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un second mandat prenant effet le 1^{er} juin 2014 et se terminant le 31 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1 Liste des organismes externes (Annexe CSAC-173-7.1)

La directrice du Service aux collectivités annonce que c'est à regret qu'elle voit madame Marie-Claude Desjardins et la Coalition des associations de consommateurs du Québec quitter le Comité des services aux collectivités. En conséquence, la procédure d'appel de candidatures doit être enclenchée. Elle soumet au Comité la liste des organismes externes, telle qu'établie lors du dernier appel de candidatures. Une membre suggère que les organismes Au bas de l'échelle et le Centre des travailleurs immigrants soient ajoutés à la liste.

La directrice du Service aux collectivités annonce que cet appel partira par courriel dans les prochains jours. L'objectif étant d'obtenir au moins une candidature pour la rencontre du mois de septembre prochain afin de désigner une personne qui pourra être nommée par la Commission des études avant la rencontre du mois de novembre.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1077

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-173-7.1;

ATTENDU le Règlement no 3 des procédures de désignations et plus particulièrement l'article 11.3;

ATTENDU la nécessité d'établir la liste des organismes qui seront sollicités en vertu de la procédure prévue au Règlement no 3 des procédures de désignation;

ATTENDU la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études adoptant les critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités et plus particulièrement, la distribution des candidatures décrite au troisième dispositif de cette résolution;

ATTENDU la résolution 2012-CE-11903 adoptée par la Commission des études le 17 janvier 2012 nommant madame Marie-Claude Desjardins à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités pour un premier mandat se terminant le 31 mai 2014;

ATTENDU qu'il n'est pas possible pour madame Marie-Claude Desjardins de renouveler son mandat;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Olga Navarro-Flores, que le Comité des services aux collectivités :

APPROUVE le répertoire des groupes et organismes habilités à siéger au Comité des services aux collectivités, tel que modifié en séance;

MANDATE la directrice du Service aux collectivités pour lancer un appel de candidatures auprès de ces organismes en vue de pourvoir le poste vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Nomination de deux membres internes au sous-comité du CSAC

La directrice du Service aux collectivités mentionne que deux membres internes quittent le Comité des services aux collectivités en raison de congé sabbatique. Ces deux personnes siégeaient également au sous-comité de la recherche. Il importe donc que deux professeurs, professeurs se joignent au sous-comité.

Monsieur Houssine Dridi accepte de modifier son statut de membre substitut au sous-comité de la recherche afin de devenir membre régulier. La directrice du Service aux collectivités consultera une membre absente, de même que deux nouveaux membres à être nommés afin de déterminer qui pourrait agir à titre de troisième membre du sous-comité et qui pourrait agir à titre de substitut. Le Comité des services aux collectivités sera saisi de cette question au moins de septembre prochain.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1078

ATTENDU la résolution 2004-CE-10192 adoptée par la Commission des études le 17 février 2004 adoptant les modalités d'évaluation de la qualité scientifique des projets de recherche dans le cadre de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU que ces modalités prévoient, pour évaluer les projets de recherche, la création d'un « sous-comité formé de trois professeures, professeurs et de deux personnes représentant les groupes, choisis par et parmi les membres du Comité des services aux collectivités (CSAC) pour un mandat de deux ans avec renouvellement annuel de la moitié des membres du sous-comité, sous la présidence de la personne qui préside le CSAC, assistée d'une personne qui agira comme secrétaire »;

ATTENDU la fin du mandat de madame Olga Navarro-Flores et la fin du mandat de madame Stéphanie Bernstein à titre de membres représentant les professeures, professeurs au sous-comité de la recherche du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU l'appel de candidatures fait par la présidente auprès des membres du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bernstein, appuyé par madame Olga Navarro-Flores, que le Comité des services aux collectivités :

NOMME monsieur Houssine Dridi à titre de membre représentant les professeures, professeurs au sous-comité de la recherche pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} juin 2014 et se terminant le 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Calendrier des rencontres du CSAC 2014-2015

La directrice du Service aux collectivités présente au Comité le calendrier des rencontres pour l'année 2014-2015. Elle souligne qu'une version présentant les dates de remises des documents sera acheminée aux professeures, professeurs.

10. Remerciements aux membres sortants

La directrice du Service aux collectivités rappelle qu'il s'agit de la dernière rencontre à laquelle assistent mesdames Stéphanie Bernstein, professeure au Département des sciences juridiques, Olga Navarro-Flores, professeure au Département de management et technologie, et Marie-Claude Desjardins, membre externe. Elle les remercie de leur contribution aux travaux du Comité des services aux collectivités et souhaite les voir revenir au Comité dans les années à venir.

Plus particulièrement, elle souligne que madame Stéphanie Bernstein a siégé au Comité pendant quatre ans. Elle a été une véritable ambassadrice du Service aux collectivités auprès de la Faculté de science politique et de droit et auprès de son Département. Elle lui souhaite un bon congé sabbatique.

Elle signale ensuite que madame Olga Navarro-Flores a pris le relais de madame Winnie Frohn à titre de représentante de l'École des sciences de la gestion. Elle la remercie pour sa

contribution exemplaire aux travaux du Comité et par ses questionnements qui ont favorisé la compréhension de ce qui est fait au Service aux collectivités.

Enfin, la directrice du Service aux collectivités remercie chaleureusement madame Marie-Claude Desjardins pour sa présence constante et ses commentaires pertinents. Elle a su apporter une grande contribution aux travaux du Comité et la directrice du Service émet le souhait que celle-ci ou son organisme soient de retour au Comité dans les prochaines années.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1079

ATTENDU la résolution 2010-CE-11569 adoptée par la Commission des études le 18 mai 2010 nommant madame Stéphanie Bernstein à titre de représentante de la Faculté de science politique et de droit au Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 1^{er} juin 2010 et se terminant le 31 mai 2013;

ATTENDU la résolution 2013-CE-12314 adoptée par la Commission des études le 11 juin 2013 nommant madame Stéphanie Bernstein à titre de représentante de la Faculté de science politique et de droit au Comité des services aux collectivités, pour un deuxième mandat prenant effet le 1^{er} juin 2013 et se terminant le 31 mai 2016;

ATTENDU la participation de madame Stéphanie Bernstein aux travaux du sous-comité de la recherche du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la démission de madame Stéphanie Bernstein en raison d'un congé sabbatique;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie de Grosbois, appuyé par madame Martine Blanc, que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement madame Stéphanie Bernstein pour l'excellent travail accompli à titre de membre du Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1080

ATTENDU la résolution 2011-CE-11858 adoptée par la Commission des études le 4 octobre 2011 nommant madame Olga Navarro-Flores à titre de représentante de l'École des sciences de la gestion au Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 4 octobre 2011 et se terminant le 31 mai 2014;

ATTENDU la participation de madame Olga Navarro-Flores aux travaux du sous-comité de la recherche du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la fin du mandat de madame Olga Navarro-Flores;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie de Grosbois, appuyé par madame Martine Blanc, que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement madame Olga Navarro-Flores pour l'excellent travail accompli à titre de membre du Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1081

ATTENDU la résolution 2012-CE-11903 adoptée par la Commission des études le 17 janvier 2012 nommant madame Marie-Claude Desjardins à titre de membre externe au Comité des services aux collectivités pour un premier mandat prenant effet le 17 janvier 2012 et se terminant le 31 mai 2014;

ATTENDU la fin du mandat de madame Marie-Claude Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie de Grosbois, appuyé par madame Martine Blanc, que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement madame Marie-Claude Desjardins pour l'excellent travail accompli à titre de membre du Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Dépôt de documents

D.1 Critères d'admission PAFARC

D.2 Grille d'évaluation des projets de recherche

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES ET 30 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LA PRÉSIDENTE

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 29 SEPTEMBRE 2014.
VC/mp